

24 jan 2025 -15:50

Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 24 janvier 2025 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Commission d'aide sociale aux personnes handicapées: dérogation concernant la présence équilibrée d'hommes et de femmes

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres Marie-Colline Leroy, le Conseil des ministres a approuvé la demande de dérogation de la Commission d'aide sociale aux personnes handicapées à la loi sur la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis.

Cette dérogation a reçu un avis favorable de la Commission pour la promotion de la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs. Elle vise une dérogation à la loi du 20 juillet 1990 concernant cet équilibre, en ce qui concerne la condition de quota (maximum deux tiers de membres du même sexe). Cette dérogation est valable pour un an.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État à l'Egalité des genres, à l'Egalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://leroy.belgium.be>
info@leroy.belgium.be

Benjamin Bergiers
Porte-parole
+32 (0) 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be

Inge Jooris
Porte-parole (NL)
inge.jooris@leroy.fed.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

RC auto : données à caractère personnel dans le relevé des sinistres

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant l'article 7 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs.

En vertu de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs (loi RC auto), un preneur d'assurance peut demander à son assureur de lui fournir un relevé de sinistres. À partir du 24 juillet 2025, ce relevé des sinistres aura la forme et le contenu d'un modèle défini par la Commission européenne dans le règlement d'exécution 2024/1855. Ce règlement de l'exécution a laissé aux émetteurs de la marge pour fournir des informations complémentaires pertinentes sur les règles ou pratiques applicables dans un État membre.

Conformément à la Constitution et à la jurisprudence du Conseil d'État, il convient que les éléments essentiels du traitement de données à caractère personnel soient toutefois repris dans un texte à valeur législative. Pour s'y conformer, un § 4 est ajouté à l'article 7 de la loi RC auto, lequel énumère les éléments essentiels du traitement des données à caractère personnel, sur la base desquels le Roi peut ensuite préciser le traitement des données à caractère personnel. Cela permettra de reprendre dans le relevé des sinistres belge des informations supplémentaires, parmi lesquelles des données à caractère personnel déterminées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Prolongation de la dotation à la Fondation Roi Baudouin

Sur proposition du ministre en charge de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de la dotation à la Fondation Roi Baudouin.

L'arrêté royal du 15 septembre 2020 fixe la dotation annuelle de la Loterie nationale à la Fondation Roi Baudouin à 9,8 millions d'euros pour les années de service 2021 à 2024 incluses.

Le projet d'arrêté royal approuvé aujourd'hui prévoit une prolongation d'un an de cette dotation pour l'année de service 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Contrat de services ICT pour l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un contrat Business Spend Management (BSM) pour des services ICT au profit de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Le contrat pour 2025 vise plus particulièrement à employer des consultants par l'intermédiaire du prestataire de services ICT « Smals », pour l'accompagnement, la formation, le soutien et la mise en œuvre de projets IT de l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Fonction publique : monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé la circulaire relative au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2025 et 2026.

Le monitoring régulier des crédits de personnel est organisé deux fois par an pour l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a approuvé la circulaire relative au risque de dépassement des crédits de personnel pour 2025 et 2026 et les enveloppes de personnel 2025 et 2026

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole
+32 475 90 43 08
ortwin@bertrand.fed.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à [Conseil des ministres du 24 janvier 2025](#)

Avenant à la Convention nationale entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé le sixième avenant à la Convention nationale entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs du 12 décembre 2019.

Cet avenant concerne les adaptations suivantes :

1. Création du forfait hôpital de jour groupe 1bis

La commission de conventions a décidé de créer un nouveau forfait d'hospitalisation de jour, à savoir le « groupe 1bis ». Il a été décidé d'accorder une incitation supplémentaire pour cinq prestations relatives à la bronchoscopie. Ces cinq prestations, actuellement incluses dans le groupe 1, ont été supprimées de ce groupe. À partir du 1er octobre 2024, le tarif de ce groupe 1bis est fixé à 228,06 euros.

2. Clarification du forfait hôpital de jour groupe 6bis

Dans le troisième avenant à la convention, une incitation temporaire a été accordée aux hôpitaux de jour pour certaines prestations avec la création du groupe 6bis. Cette incitation était en vigueur du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022. Cependant, aucune disposition n'avait été incluse dans la convention pour réglementer ces prestations par la suite. Comme à partir du 1er janvier 2023, le même tarif a été publié pour le groupe 6bis que pour le groupe 6, cette disposition est rétrospectivement intégrée à la convention.

3. Prolongation de la convention

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

L'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à [Conseil des ministres du 24 janvier 2025](#)

Marchés publics pour le SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics et sur le lancement d'une mise en concurrence.

Il s'agit des dossiers suivants :

- les services de pharmacie pour les patients détenus dans les établissements pénitentiaires de Marche, Leuze, Tournai, Gand, Oudenaarde et Ruiselede
- la réalisation de modules de formation fondés sur la formation de base spécifique pour accompagnateurs de détention et l'épreuve y afférente
- une mise en concurrence pour sélectionner la plateforme préférée pour le système de gestion de dossiers judiciaires « JustCase »

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Marché public pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la Défense.

Il s'agit plus précisément d'un marché pour des travaux d'entretien, de réparation et d'adaptation aux infrastructures routières dans les quartiers et domaines militaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à [Conseil des ministres du 24 janvier 2025](#)

Procédure électronique devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi rétablissant l'article 31bis des lois sur le Conseil d'Etat, pour ce qui concerne la procédure électronique devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat.

La disposition ainsi rétablie permet de répondre à l'exigence d'une base légale existante avant les traitements de données à caractère personnel induits par le recours à la procédure électronique. Elle étend également l'obligation pour les demandeurs assistés par des avocats ainsi que pour les autorités administratives d'utiliser la procédure électronique à l'ensemble des recours portés devant le Conseil d'Etat. Enfin, elle habilite explicitement le Roi à préciser les modalités de fonctionnement de la plate-forme électronique.

La généralisation de l'obligation de recourir à la procédure électronique permet d'atteindre l'objectif principal de la réforme du Conseil d'Etat, à savoir réduire le délai de traitement des référés à trois mois et celui des annulations à 15 ou 18 mois. En effet, l'utilisation généralisée de la procédure électronique simplifiera le traitement des dossiers tant pour le Conseil d'Etat que pour les parties concernées. Cela permettra un traitement plus rapide des dossiers, ce qui est un objectif clé de la réforme du Conseil d'Etat, réalisée en 2023,.

Quant à la nouvelle plate-forme électronique, celle-ci permettra en outre de gérer de manière plus efficace les demandes de suspension et de mesures provisoires qui, depuis de l'entrée en vigueur du nouvel article 17 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat le 1er janvier 2025, seront obligatoirement introduites par la voie électronique.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem

Porte-parole

+32 475 44 38 04

tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Réorientation des crédits pour le renforcement de la Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la réorientation des crédits de la provision interdépartementale pour le renforcement de la Justice qui étaient attribués à la Cour de cassation.

Lors du Conseil des ministres du 23 octobre 2020 concernant le budget pluriannuel 2021-2024, il a été décidé d'intégrer des crédits de la provision interdépartementale en vue du renforcement de la Justice. Leur affectation a également été fixée à cette occasion.

En effet, la Cour de cassation souffre actuellement d'un sous-effectif au niveau du greffe et du secrétariat du parquet. Pour garantir le fonctionnement régulier normal de ses services en soutien des procédures judiciaires, ces moyens seront dès lors réorientés pour renforcer les cadres légaux et réglementaires du greffe et du secrétariat du parquet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à [Conseil des ministres du 24 janvier 2025](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 29 avril 2024 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Premier ministre

- subvention annuelle pour les institutions culturelles fédérales

Politique scientifique

- liste de deux dossiers relatifs aux dépenses de maintenance du dispositif d'alimentation sans interruption de l'Institut royal météorologique de Belgique et au renouvellement des licences DNS

Sécurité de la chaîne alimentaire

- liste de deux dossiers relatifs à l'entretien d'appareils spécifiques de laboratoires et à la désignation d'un laboratoire national de référence pour la chimie et les organismes génétiquement modifiés

Santé publique

- subside pour l'appui de la prolongation d'un projet pilote « dispositif alcool dans les hôpitaux généraux »

Affaires sociales

- subside à l'asbl « SIGEDIS » pour les premier et deuxième trimestres de l'année 2025

Coopération au développement

- liste de quatre dossiers pour deux contributions Enabel, 1 FAO, 1 OMS

Fonction publique

- liste de cinq dossiers relatifs aux services pour la maintenance corrective et évolutive des applications

de PersoPoint

Justice

- liste de dix dossiers
- liste de neuf dossiers

Digitalisation

- liste de six dossiers, notamment relatifs aux extensions des services de callcenter et des services « ServiceDesk »

Défense

- liste de douze dossiers

Affaires étrangères

- liste de cinq dossiers
- liste de six dossiers, notamment relatifs au prolongation profils IT & Contrats d'entretien, contributions à l' "European Peace Facility", au CSUE-UEO, au Conseil de l'Europe et à l'EUISS

Régie des bâtiments

- liste de douze dossiers

Asile et migration

- Fedasil : liste de deux dossiers

Budget

- recrutement pour le Service fédéral d'audit interne (FAI)
- liste de deux dossiers relatifs à l'assistance administrative et à la création de rapports stratégiques standardisés

Finances

- liste de quatre dossiers concernant la sécurité de l'information
- liste de six dossiers concernant deux états estimatifs & Prolongation de trois profils system engineer B & Engagements d'un senior developer et d'un tester & Licence outil d'analyse

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Barend Leyts
Porte-parole
+32 486 22 68 65
barend.leyts@premier.be

24 jan 2025 -15:50

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2025

Péréquation des pensions au Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la péréquation des pensions à partir du 1er janvier 2025, au Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet a pour but de neutraliser l'augmentation de la rémunération maximale résultant de l'incorporation d'indemnités de Bureau, liées à la fonction de greffier et de greffier adjoint du Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour le calcul de la rémunération globale, qui sert de base pour la péréquation des pensions en cours.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité commun à l'ensemble des services publics. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 14, alinéa 5, de la loi du 9 juillet 1969 modifiant et complétant la législation relative aux pensions de retraite et de survie des agents du secteur public, pour la péréquation des pensions à partir du 1er janvier 2025

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be